

freesbee.ch

Conditions générales
d'utilisation

1.	Introduction	4
1.1	Domaine d'application et validité	4
1.2	Plate-forme commerciale www.freesbee.ch.....	4
1.2.1	But	4
1.2.2	Utilisation basée sur la responsabilité propre.....	4
1.2.3	Statut juridique de Freesbee	4
1.2.4	Droit d'utilisation	5
1.3	Définitions	5
2.	Fonctionnement	6
3.	Adhésion.....	7
3.1	Description	7
3.2	Conditions minimales d'adhésion	7
3.2.1	Exercice des droits civils.....	7
3.2.2	Données personnelles	7
3.2.3	Caractère irrévocable.....	7
3.3	Début et résiliation de l'adhésion.....	7
3.3.1	Début	7
3.3.2	Résiliation de l'adhésion par le membre	7
3.3.3	Résiliation de l'adhésion par Freesbee.....	8
4.	Obligations des membres en général.....	8
4.1	Conditions pour mettre en ligne et/ou réserver un objet ou un service.....	8
4.2	Caractère secret des données d'accès.....	8
4.3	Intervention technique	9
4.4	Droits à la propriété intellectuelle de tiers	9
4.5	Droits à la protection de la personnalité de tiers	9
4.6	Pas de publicité, lien(s) et adresse(s) web.....	9
4.7	Utilisation de contenus	9
4.8	Pas de conclusion de contrat en dehors de Freesbee.....	10
4.9	Utilisation conforme à la vérité du système d'évaluation	10
5.	Exploitation de la plate-forme	10
5.1	Insertions interdites	10
5.2	Contenus publiés	10
5.3	Non-respect des CG par un membre	11
5.4	Modification de la durée d'une annonce	11
6.	Obligations des lanceurs.....	11
6.1	Conditions pour mettre en ligne un objet ou un service.....	11
6.2	Pouvoir de disposition sur l'objet ou service mis en ligne.....	12
6.3	Pas de mise en ligne de produits interdits	12
6.4	Indications véridiques et complètes sur le produit ou service mis en ligne	12
6.5	Pas de réservation intermédiaire	12
7.	Assurances pour l'échange entre particuliers.....	13
8.	Demande d'acompte lors de la réservation	14
9.	Règlement des frais	15
9.1	Généralités.....	15
9.2	Options payantes	15
9.3	Frais administratifs.....	18
9.3.1	Frais administratifs liés aux paiements par carte de crédit.....	18
9.3.2	Frais administratifs liés au paiement de l'acompte par le receveur	18
9.3.3	Frais administratifs liés au versement de l'acompte au lanceur.....	18
9.3.4	Frais administratifs pour le remboursement de l'acompte.....	19
9.3.5	Frais administratifs pour le seul cas de remboursement de la prime d'assurance.....	19
9.4	Règles relatives aux options payantes.....	20

9.5	Conditions de paiement et de facturation.....	21
10.	Relations entre lanceur et receveur	21
10.1	Généralités.....	21
10.2	Déroulement de l'insertion des annonces.....	21
10.2.1	Annonce du lanceur.....	21
10.2.2	Forme de l'annonce.....	21
10.2.3	Caractère contraignant des réservations.....	21
10.2.4	Conclusion du contrat.....	22
10.2.5	Teneur du contrat	22
10.2.6	Exécution du contrat.....	23
11.	Appareils mobiles.....	23
12.	Politique de confidentialité des données	23
12.1	Acceptation.....	23
12.2	Définition des données	24
12.3	Non-transmission de données à des tiers.....	24
12.4	Principe de base.....	24
12.5	Vos données de navigation en particulier	24
12.6	Coordonnées bancaires.....	25
12.7	Aucun enregistrement de données concernant les cartes de crédit	25
12.8	Publication des données personnelles par un membre	25
12.9	Contributions dans des forums de discussion	25
12.10	Autres publications et spam	26
12.11	Utilisation à des fins publicitaires	26
12.12	Liens	26
12.13	Plugins des médias sociaux	26
12.14	Cookies.....	27
12.15	Traitement et divulgation en cas d'activités frauduleuses	27
12.16	Stockage et utilisation	27
12.17	Sécurité des données	27
12.18	Droit d'accès à l'information	28
12.19	Mise à jour de vos données	28
13.	Transfert de droits et d'obligations à des tiers	28
14.	Exclusion de la responsabilité de Freesbee	28
14.1	Généralités.....	28
14.2	Dérangements techniques et maintenance.....	28
14.3	Contenus et offres.....	29
14.4	Membres et tiers	29
14.5	Sites web interconnectés	29
15.	Indemnisation	29
16.	Impôts et Taxes	29
17.	Les autres règlements de Freesbee	30
18.	Droit applicable et for juridique	30

1. Introduction

1.1 *Domaine d'application et validité*

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après dénommées « CG ») de freesbee.ch, propriété de la société Freesbee SA, domiciliée au chemin des Papillons 4 à Cointrin - Suisse (toutes deux solidairement dénommées ci-après «Freesbee») ainsi que les conditions générales supplémentaires régissant la politique de confidentialité des données et le règlement des frais, règlent les droits et obligations de l'utilisation du site internet Freesbee (y compris tous les sous-domaines propriétés de Freesbee) et le rapport contractuel entre Freesbee et les membres de Freesbee.

L'utilisateur a l'obligation d'accepter les CG lors de son inscription ainsi qu'à la confirmation du paiement de l'acompte et/ou d'une option payante. Freesbee se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes CG et de publier à chaque fois la plus récente version sur Freesbee. Les nouvelles conditions générales sont annoncées aux membres à leur entrée en vigueur. Si le membre ne révoque pas la validité des nouvelles CG après avoir reçu cette information, les CG modifiées sont réputées comme acceptées.

Ces conditions générales règlent les droits et obligations des membres relatifs à l'utilisation des prestations de Freesbee. Les conditions ci-après doivent contribuer à faire de www.freesbee.ch (et tous ses sous-domaines) un lieu sûr pour ses membres.

1.2 *Plateforme commerciale www.freesbee.ch*

1.2.1 But

Freesbee met gratuitement son site internet freesbee.ch à disposition des membres inscrits, en tant que plateforme commerciale pour l'échange de biens, de services et de droits entre particuliers, sous diverses formes soit la vente, la location, le don et l'échange.

1.2.2 Utilisation basée sur la responsabilité propre

A leur guise, les membres concluent des contrats de vente ou d'échanges de biens et/ou de services, certains contre rémunération(s). Ils sont passés entre eux, de manière autonome et sur la base de leur propre responsabilité. Le respect de ces contrats relève de leur seule responsabilité et n'engage en aucun cas Freesbee.

1.2.3 Statut juridique de Freesbee

Freesbee.ch, propriété de Freesbee, n'est pas partie prenante au contrat d'échange conclu entre les membres du site. Freesbee ou ses directeurs, administrateurs, employés, actionnaires, mandataires, représentants, ne sont pas tenus pour responsables des risques liés à la négociation et à la conclusion d'affaires, ni pour des dommages directs, accessoires, indirects, matériels ou immatériels, suite à l'utilisation du site, même si lesdites parties ont été informées de la possibilité de tels dommages. Freesbee n'est pas tenue de contrôler le comportement de ses membres dans le cadre de l'utilisation de la plateforme.

Cependant, Freesbee est notamment autorisée, mais pas obligée, de contrôler d'une manière ou d'une autre les annonces, textes et illustrations publiées par ses membres sur sa plateforme quant à leur licéité ou admissibilité de quelque manière que ce soit. Cela vaut en particulier aussi pour le système d'évaluation réciproque utilisé par les membres même s'il est sous leurs propres responsabilités.

1.2.4 Droit d'utilisation

Freesbee peut en tout temps refuser une inscription, exclure un membre, interdire une utilisation ou le supprimer, sans préavis.

1.3 Définitions

Par « visiteur », nous entendons toute personne physique qui accède au site, que le visiteur soit membre ou non.

Par « membre », nous entendons toute personne physique, majeure (18 ans ou plus), agissant exclusivement à des fins privées et non professionnelles, juridiquement capable ou autorisée à souscrire des contrats de vente ou d'échange, qui s'est inscrite sur le site afin d'en utiliser les services.

Un visiteur devient «membre» de la plateforme Freesbee par son inscription, soit par l'indication de ses données personnelles exigées par le site, l'acceptation des présentes CG et l'activation de son compte au travers du mail de confirmation d'inscription qui sera transmis par Freesbee. L'inscription et l'adhésion sont gratuites.

Par « lanceur et/ou annonceur », nous entendons tout membre qui met à disposition un bien ou un service déterminé selon les modalités requises par le site Freesbee.

Par « receveur et/ou utilisateur », nous entendons tout membre qui réserve un bien ou un service mis à disposition par un lanceur.

Par « compte membre », nous entendons l'espace privé sur notre site, réservé à chaque membre. Il est accessible grâce au nom d'utilisateur et au mot de passe choisi par le membre. Cet espace reprend notamment les données personnelles du membre, ses réservations effectuées ou encore ses annonces insérées.

Par « bien / objet », nous entendons un produit matériel mis en ligne par un lanceur.

Par « service / compétence » nous entendons une compétence du lanceur mise au service des membres.

Par « contrat », nous entendons la convention passée uniquement entre le lanceur et le receveur, sans responsabilité pour Freesbee, et faisant naître pour l'un l'obligation de transfert de la jouissance de la chose (objet du contrat) et pour l'autre l'obligation de verser une contrepartie financière fixée au préalable ou inscrite au contrat.

Par « prix », nous entendons la contrepartie financière versée au lanceur par le receveur pour l'acquisition ou la jouissance de la chose.

Par « annonce », nous entendons l'ensemble des éléments et données (visuelles, textuelles, photographiques, dessins, etc), déposé par un lanceur, sous sa seule responsabilité éditoriale, en vue d'échanger un bien ou un service et le diffuser sur notre site internet.

Par « réservation », nous entendons la prise effective d'un bien ou d'un service par le receveur, sur la base d'un prix convenu et validée par le paiement de l'acompte encaissé par Freesbee dans le cadre d'une location ou d'une vente.

Par « réservation en contactant le lanceur », nous entendons la prise de contact par le receveur, par l'entremise de la messagerie interne de Freesbee, et qui se conclue par la prise effective d'un bien ou d'un service à donner ou à échanger.

Par « échange », nous entendons la totalité de l'acte de transfert du bien ou du service selon les termes de la réservation ou de la vente.

Par « acompte ou demande d'acompte », nous entendons, suite à une réservation par le receveur d'un bien ou un service en location ou en vente, le paiement partiel à valoir sur une somme à devoir au lanceur par le receveur.

Par « assurances », nous entendons tous produits d'assurance offerts par nos partenaires sur la plateforme Freesbee.

2. Fonctionnement

Le lanceur dépose gratuitement un ou plusieurs objets ou services en ligne à l'aide des modules développés par Freesbee à cet effet, et en optant ou non pour les propositions d'assurances offerte par le partenaire de Freesbee quand elles sont disponibles. Il reçoit ensuite une confirmation par email de la mise en ligne de son annonce et du paiement de l'éventuelle option contractée.

Les visiteurs et/ou les membres à la recherche d'un objet ou d'une compétence effectuent une recherche, trouvent l'objet / service désiré et prennent connaissance de la fiche produit de l'objet ou du service.

La fiche produit de l'objet ou du service fournit :

- une description la plus exhaustive possible, réalisée par le lanceur, ;
- les principales caractéristiques ;
- le prix (pour la location, par heure ou par jour) ;
- pour la location, le calendrier avec l'ensemble des disponibilités;
- l'évaluation de l'objet et/ou du lanceur.

Une fois ces éléments lus et acceptés par le futur receveur, il peut ensuite :

- Contacter le lanceur, par l'intermédiaire de la messagerie interne de Freesbee, pour lui demander des informations complémentaires sur l'objet ou le service offert.
- Effectuer la réservation de l'objet ou du service mis en location ou en vente, en payant depuis le site Freesbee l'acompte demandé.
- Effectuer la réservation de l'objet ou du service à donner ou à échanger, en contactant le lanceur par l'intermédiaire de la messagerie interne de Freesbee,
- Pour la location, souscrire ou non à l'option « assurances » offerte par les partenaires de Freesbee.

Une fois la réservation effectuée par le receveur, la transaction se conclut :

- par l'envoi d'un email de confirmation au lanceur et ou receveur, incluant en cas de vente ou de location la confirmation de paiement de l'acompte par le receveur ;
- par l'envoi d'un email de confirmation de paiement de l'éventuelle assurance contractée.

Pour la vente et la location, les modalités de paiement de la totalité de la réservation ou du solde encore dû au lanceur (déduction faite de l'acompte) sont réglées directement par les deux parties.

Une fois l'échange terminé, les parties évaluent ensuite, s'ils le désirent, l'ensemble de la transaction (objet, service et membres) en ajoutant des commentaires sur l'annonce de l'objet ou du service effectivement échangé et/ou du membre.

3. Adhésion

3.1 Description

L'adhésion est gratuite, personnelle et non transmissible.

La condition requise pour mettre à disposition et/ou réserver des biens et des services sur le site www.freesbee.ch est d'obligatoirement accepter tout le processus relatif à l'inscription sur notre site internet, protéger la relation par un nom d'utilisateur et un mot de passe - choisi sous la seule responsabilité du membre - et accepter l'ensemble des conditions générales.

3.2 Conditions minimales d'adhésion

3.2.1 Exercice des droits civils

Seules des personnes physiques, ayant l'exercice de leurs droits civils, sans restriction, peuvent adhérer à Freesbee. Les personnes mineures (moins de 18 ans révolus) ne peuvent pas être membres de la plateforme Freesbee.

3.2.2 Données personnelles

Les données indiquées lors de l'inscription doivent impérativement et en tout temps être complètes, correctes, véridiques et comporter en particulier les précisions suivantes: prénom et nom complet, adresse du domicile principal actuel, numéro de téléphone valide (pas de numéro de téléphone à valeur ajoutée, par ex. les numéros commençant par 0900), une adresse électronique valide et sa vraie date de naissance. En cas de changements, le membre est tenu d'apporter immédiatement les corrections nécessaires dans son espace privé disponible, en se connectant, sur la page «mon compte», de manière à ce que les indications soient toujours complètes et correctes.

Le nom d'utilisateur à choisir par le visiteur lors de son inscription ne doit être ni obscène, ni dépréciatif, ni choquant; en outre, il ne doit contenir ni des indications relatives à une adresse électronique ou à un site internet, ni violer les droits d'un tiers.

Le mot de passe à choisir par le membre lors de son inscription doit comporter idéalement au moins 6 caractères. Il est conseillé de mélanger des lettres, des majuscules, des chiffres et des symboles pour obtenir un mot de passe plus sûr.

3.2.3 Caractère irrévocable

Freesbee ne serait être responsable de tout accès ou inscription au site par des visiteurs ou membres ne respectant pas les exigences mentionnées ci-dessus.

3.3 Début et résiliation de l'adhésion

3.3.1 Début

Un visiteur devient membre de la plateforme Freesbee par son inscription - à l'aide des liens « s'inscrire » ou « je m'inscris gratuitement » - soit par l'indication de ses données personnelles exigées par le site, l'acceptation des présentes CG et l'activation de son compte au travers du mail de confirmation d'inscription qui lui sera transmis par Freesbee.

3.3.2 Résiliation de l'adhésion par le membre

Un membre peut résilier en tout temps son adhésion par courriel en utilisant la page « contact » disponible sur notre site.

Après vérification de la faisabilité, principalement si des réservations sont en cours par exemple, le service clientèle de Freesbee confirmera la résiliation du compte, en envoyant un mail au membre et en bloquant le compte correspondant. Les éventuels objets et services mis à disposition par ce membre seront automatiquement supprimés du site. Les montants et frais éventuels d'options de souscription d'assurance(s) restent dus et ne seront en aucun cas remboursés. Les éventuelles évaluations données par le membre sur des objets ou services qu'ils auraient utilisés peuvent continuer à apparaître sur Freesbee après la résiliation de son adhésion.

3.3.3 Résiliation de l'adhésion par Freesbee

Pour des raisons factuelles, notamment en cas de non-respect des CG ou s'il existe un soupçon justifié que le membre a violé les droits de tiers, Freesbee est en droit d'exclure en tout temps et définitivement un membre (c'est-à-dire de résilier son adhésion), bloquer un membre provisoirement, lui interdire l'utilisation ou lui supprimer une fonctionnalité, sans que le membre en question ne puisse formuler une quelconque prétention vis-à-vis de Freesbee.

En cas d'exclusion, les montants et frais éventuels d'options de souscription d'assurance(s) restent dus et ne seront en aucun cas remboursés. Les éventuelles évaluations données par le membre peuvent continuer à apparaître sur le site après la résiliation de son adhésion. Les membres exclus ne sont pas autorisés à s'inscrire une nouvelle fois comme membre sur le site de Freesbee, que ce soit sous leur propre nom ou un autre, sans l'accord préalable de Freesbee.

4. Obligations des membres en général

4.1 Conditions pour mettre en ligne et/ou réserver un objet ou un service

Le membre qui souhaiterait mettre à disposition ou réserver un objet et/ou un service disponible sur le site, déclare être âgé d'au moins 18 ans, avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes CG et avoir toutes les autorisations requises. Toute personne frappée d'incapacité ne peut en aucun cas réserver et/ou mettre à disposition un objet et/ou un service sur notre site internet, sauf s'il est légalement représenté. La consultation du site internet et les services qu'il offre se font dans ce cas sous la responsabilité de son représentant légal. Ce représentant légal est tenu de respecter les présentes CG. En tout état de cause, lors de la transmission de données personnelles, le représentant légal devra compiler lui-même le formulaire d'inscription ou autoriser expressément la personne qu'il représente à remplir le dit formulaire, les stipulations relatives aux données personnelles telles que prévues dans les CG trouvant bien entendu application.

Freesbee ne serait être responsable des activités générées par les membres et ne respectant pas ces exigences.

4.2 Caractère secret des données d'accès

Le membre est en tout temps tenu de garder secret le nom d'utilisateur et le mot de passe personnel qu'il a choisi et de ne jamais le dévoiler à des tiers ou de permettre à ceux-ci d'y accéder. S'il le faisait, l'ensemble des manipulations réalisées par la personne à qui il aura transmis ses données d'accès, serait de sa seule et entière responsabilité.

4.3 Intervention technique

L'utilisation de mécanismes, logiciels ou autres systèmes qui pourraient perturber le bon fonctionnement du site internet est interdite. Les membres ne sont pas autorisés à prendre des mesures qui pourraient entraîner une charge intolérable ou excessive. Les membres ne sont pas autorisés à bloquer, à remplacer ou à modifier des contenus générés par Freesbee, ses partenaires ou à intervenir d'une quelconque manière perturbatrice sur le site Freesbee.

4.4 Droits à la propriété intellectuelle de tiers

Les inscriptions, textes et illustrations qu'un membre publie sous une quelconque forme sur le site Freesbee (description du bien, du service, évaluations, images, textes, etc.) ou qu'il communique d'une autre manière sur ledit site, par exemple au travers de la messagerie interne, ne doivent aucunement violer les droits de propriété intellectuelle de tiers. Sur notre site, le membre est autorisé à publier uniquement des photos et des textes qu'il a rédigé lui-même ou dont l'utilisation a été autorisée par le titulaire des droits. Cette clause vaut notamment aussi pour les textes et images publiquement accessibles sur un autre site internet et éventuellement indiqués par le membre sur notre site.

4.5 Droits à la protection de la personnalité de tiers

Les inscriptions, textes et illustrations qu'un membre publie sous une quelconque forme sur le site Freesbee (description du bien, du service, évaluations ou textes, etc.) ou qu'il communique d'une autre manière sur ledit site, par exemple au travers de la messagerie interne, ne doivent aucunement violer les droits à la protection de la personnalité de tiers. Ils ne doivent notamment pas être insultants, obscènes, diffamants, importuns, dénigrants, abaissants, atteindre l'honneur, nuire à la réputation ou nuire aux autres.

Tout contenu diffusé sur le site qui serait contraire aux présentes CG doit faire l'objet d'un signalement auprès de Freesbee à l'aide de la page « signaler un abus » ou la page « contact » disponibles sur le site internet.

4.6 Pas de publicité, lien(s) et adresse(s) web

Les inscriptions, textes et illustrations qu'un membre publie sous une quelconque forme sur le site Freesbee (description du bien, du service, évaluations ou textes, etc.) ne doivent aucunement comporter de la publicité pour des produits ou services que le membre ne met pas à disposition des membres.

Les offres et les contenus (y compris photos/images) publiés sur le site internet Freesbee ne doivent pas contenir de liens URL ou d'adresses web.

Par ailleurs, un membre ne peut utiliser le site pour envoyer des messages publicitaires directs ou indirects aux autres membres inscrits. Dans pareils cas, son compte membre serait immédiatement supprimer.

4.7 Utilisation de contenus

Les informations concernant un lanceur, ou les autres informations visibles dans son offre, ne peuvent être utilisées qu'en relation avec l'offre correspondante; en particulier l'utilisation de ces informations dans un but publicitaire est interdite. Par ailleurs, il est interdit d'utiliser ces informations pour envoyer des info-bulletins/newsletter et de transmettre ces informations à des tiers, sans l'accord écrit de Freesbee.

4.8 Pas de conclusion de contrat en dehors de Freesbee

Sur le principe, les textes et illustrations qu'un membre publie sous une quelconque forme sur le site de Freesbee (description du bien, du service, évaluations ou textes, etc.) ne doivent pas être utilisés pour conclure des contrats en dehors de la plateforme de Freesbee ou pour inciter directement ou indirectement à le faire. Reste que les membres sont libres, sous leur seule responsabilité de conclure des contrats en dehors du site Freesbee. Tous les avantages offerts par Freesbee ne seraient par contre pas transférés dans pareil cas.

4.9 Utilisation conforme à la vérité du système d'évaluation

Le membre est tenu de fournir des indications véridiques dans les évaluations faites par lui. Les évaluations doivent être objectives et ne peuvent pas contenir d'offenses personnelles. Il est interdit d'intégrer de la publicité dans une évaluation (par exemple indiquer une adresse web, etc.). Toute influence déloyale sur son propre profil d'évaluation ou celui d'autrui ainsi que tout abus du système d'évaluation sont interdits. Pour des raisons de confidentialité des données, il n'est par ailleurs pas permis d'indiquer des données personnelles de membres dans l'évaluation. Il est en outre interdit de donner des évaluations trompeuses ou de manipuler le système d'évaluation à son propre profit. En tout temps et sans avertissement, Freesbee est en droit, mais pas obligée, d'intervenir exceptionnellement dans le système autonome d'évaluation et d'effacer et/ou de corriger des évaluations.

5. Exploitation de la plateforme

5.1 Insertions interdites

Freesbee est en droit de supprimer en tout temps, selon sa propre appréciation et sans avoir à se justifier, des annonces de certaines catégories de biens ou services sur sa plateforme, si elles ne sont pas tolérées. Une liste non exhaustive, mais constamment actualisée, se trouve sur la page « liste des interdictions » disponible sur le site. Ces suppressions ou modifications ne fondent aucune prétention à l'encontre de Freesbee ou Freesbee.

5.2 Contenus publiés

Freesbee est en droit d'effacer et modifier en tout temps des annonces ainsi que du texte et des illustrations sur son site internet sans avoir à se justifier ou à en informer les membres. Cela vaut notamment pour des annonces publiées dans une catégorie inappropriée, du texte et des illustrations manifestement fantaisistes ou qui blesseraient les droits de tiers. Ces suppressions ou modifications ne fondent aucune prétention à l'encontre de Freesbee ou Freesbee.

En outre, Freesbee est en droit de renommer, subdiviser, regrouper, supprimer ou créer des catégories d'annonce et de déplacer des annonces en cours dans une autre catégorie, voire de les supprimer, sans information préalable ni indication de motifs.

Les membres se doivent de tenir des propos mesurés en toutes circonstances, et notamment lors de l'utilisation du système dit de « commentaires » ou d' « évaluations ».

Il est interdit de tenir des propos diffamatoires, insultants, déplacés, injurieux et notamment, mais non exclusivement :

- haineux, racistes, xénophobes, pédophiles, homophobes, révisionnistes ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui, menaçant une personne ou un groupe de personnes ;
- des propos incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes notamment en raison de leur origine, de leur appartenance ou non à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
- des propos destinés à encourager, aider, colporter ou propager de quelque manière que ce soit des rumeurs et/ou violant le caractère privé des correspondances, et de ce fait, porter atteinte aux droits de tiers, de propriété intellectuelle, de vie privée ou de droit à l'image ;
- des propos portant atteinte à des mineurs ;
- des propos incitant à la maltraitance et/ou l'attaque d'individus ou d'animaux ;
- des propos incitant au suicide ou à la réalisation d'actions violentes contre l'utilisateur lui-même ou autrui.

5.3 Non-respect des CG par un membre

Freesbee est en droit de donner un avertissement à un membre s'il existe des preuves tangibles et crédibles que ce membre a violé les présentes CG ou que ce membre a volontairement manqué à ses obligations contractuelles vis-à-vis d'un autre membre. Freesbee se réserve en outre le droit d'exclure un membre si l'avertissement n'est pas respecté ou encore pour faute, acte et/ou action grave.

5.4 Modification de la durée d'une annonce

Freesbee est en droit, mais pas obligée, de prolonger ou de raccourcir la durée d'une annonce si cela lui semble nécessaire pour le bon déroulement de ladite annonce. Dans ce cas, il en informera le lanceur par courriel.

6. Obligations des lanceurs

6.1 Conditions pour mettre en ligne un objet ou un service

Le membre qui souhaiterait mettre en ligne un objet et/ou un service sur le site Freesbee, déclare être âgé d'au moins 18 ans, avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes CG et avoir toutes les autorisations requises. Toute personne frappée d'incapacité ne peut en aucun cas réserver et/ou mettre en ligne un objet et/ou un service sur le site internet. La consultation du site internet et les services qu'il offre se font dans ce cas sous la responsabilité de son représentant légal. Ce représentant légal est tenu de respecter les présentes.

En tout état de cause, lors de la transmission de données personnelles, le représentant légal devra compiler lui-même le formulaire d'inscription ou autoriser expressément la personne qu'il représente à remplir le dit formulaire, les stipulations relatives aux données personnelles telles que prévue dans les CG trouvant bien entendu application.

Freesbee ne serait être responsable des activités générées par les membres et ne respectant pas ces exigences.

6.2 Pouvoir de disposition sur l'objet ou service mis en ligne

Le lanceur peut uniquement proposer des biens et des services qu'il est capable et autorisé à mettre à disposition, soit qu'il en est la complète possession et propriété, pleinement libre de toute charge.

6.3 Pas de mise en ligne de produits interdits

Il est interdit de proposer des produits et des services dont la mise à disposition viole les prescriptions légales et/ou contreviennent aux bonnes mœurs. Freesbee gère et tient à jour une liste non exhaustive de produits et services qui ne peuvent être proposés sur son site (page « liste des interdictions »), sauf autorisation écrite de Freesbee. Freesbee se réserve en outre et en tout temps, le droit de supprimer une annonce et d'informer les autorités compétentes ou les tiers lésés, indépendamment du fait que ledit bien ou service figure ou non sur la liste générale des interdictions.

6.4 Indications véridiques et complètes sur le produit ou service mis en ligne

Le lanceur est tenu de fournir des informations véridiques, non trompeuses et non déloyales sur le bien ou le service qu'il met à disposition. Il veillera en particulier à indiquer tous ses défauts, et s'engage, à sa connaissance, à transmettre l'objet mis en ligne en parfait état de fonctionnement.

Freesbee et son site déclinent toute responsabilité sur les contenus dont ils ne peuvent vérifier la véracité, l'authenticité ou l'exhaustivité. La responsabilité du site n'est en rien engagée quant aux qualités réelles ou supposées des biens et services proposés par ses membres. Faites donc toujours preuve de prudence et de bon sens quand vous utilisez notre site. N'oubliez jamais qu'il se peut que vous ayez affaire à des mineurs ou à des personnes malintentionnées. Si vous utilisez notre site, vous convenez que Freesbee n'est pas responsable des actes ou omissions des membres et acceptez les risques visés dans les présentes CG.

Freesbee ne fait aucune déclaration ou garantie, expresse ou tacite, concernant son site, les annonces, leur présentation et leur contenu, y compris la garantie de qualité marchande, d'aptitude à un emploi particulier, la non-violation du droit d'auteur, de marques commerciales ou d'autres droits de propriété intellectuelle, la liberté de tous les services, les travaux ou autres matériels de contenu, contre les virus, les vers, les chevaux de Troie ou tout autre code aux traits hostiles, perturbateurs ou destructeurs.

6.5 Pas de réservation intermédiaire

Pendant la durée de mise en ligne d'un bien ou d'un service sur Freesbee, le lanceur n'est pas autorisé à mettre le bien ou service en question à disposition ailleurs, par exemple sur une autre plateforme d'échange ou d'accorder des droits sur ce dernier à des tiers.

Le lanceur s'engage à tenir à jour en tout temps la disponibilité du bien ou service mis en ligne.

7. Assurances pour la location entre particuliers

Afin de couvrir le lanceur et le receveur contre les risques de location d'un bien ou d'un service, Freesbee offre sur son site, via ses partenaires, l'option payante « assurances ».

L'assurance Helvetia propose d'assurer les bien du lanceur contre les dommages et le vol simple. Elle couvre aussi les espaces de stockage (garde-meuble : box, cave, dépôt, grenier), soit, en cas d'incendie, dégâts d'eau ou bris de glace, les biens appartenant au receveur.

L'assurance Helvetia est uniquement disponible pour les résidents en Suisse et ne couvre pas les biens suivants :

- objets ayant une valeur artistique ou d'amateur d'une valeur unitaire de plus de CHF 1'000. -
- montres, bijoux, accessoires et pièces détachées; perles fines (y c. perles de culture), pierres précieuses et autres bijoux
- plantes vivantes ou fraîches
- objets voyageant sur leurs propres essieux et véhicules à moteur relevant d'une assurance obligatoire (auto, moto, scooter, camping-car, voitures, utilitaire, etc.)
- lentilles de contact, lunettes correctrices ou de soleil, appareils auxiliaires prothétiques, prothèses
- téléphones portables, tablettes, agendas électroniques et similaires, clés USB, logiciels, données et informations
- biens immobiliers, locations saisonnières, locaux en tout genre
- matériel de levage, de manutention, de construction et de terrassement
- biens donnés en location par des professionnels
- les armes
- les bateaux.

Notre partenaire Axa Assistance couvre le receveur du bien ou du service contre :

- l'annulation de réservation
- l'interruption de séjour
- les frais médicaux à l'étranger
- une assistance médicale/décès
- le rapatriement et l'assistance
- une protection juridique

Afin de connaître toutes les conditions de nos assurances partenaires, il faut vous reporter aux conditions générales de nos partenaires assureurs disponibles sur la page « [assurances](#) » du site Freesbee.

Le prix de chaque option payante varie en fonction du type d'option d'assurance souscrite. La grille tarifaire des options payantes par type est présentée ci-dessous au point 9.2. Des frais administratifs, dont le détail est disponible au chapitre 9.3 ci-dessous peuvent s'appliquer.

Le lanceur reconnaît et accepte que toute annonce déposée dans une catégorie ne correspondant pas au produit ou au service proposés puisse être supprimé à tout moment par Freesbee et ce sans indemnité ni droit à remboursement des sommes engagées aux fins de la souscription à des options payantes.

Une option payante n'est souscrite que pour une seule annonce et une période déterminée. En conséquence, il n'est pas possible de transférer le bénéfice d'une option payante d'une annonce à une autre.

Lors de la souscription d'une option payante, un email sera adressé au lanceur ou au receveur pour lui confirmer la souscription de l'option.

Dans le seul cas où le lanceur ne s'est pas présenté à la prise d'effet de la réservation, que le receveur a déclaré à Freesbee l'abus dans les 12 heures après la prise d'effet de la réservation et qu'il avait souscrit une assurance pour cette réservation, Freesbee rembourse au receveur la totalité de la prime payée par ce dernier lors de la réservation, hors frais administratifs (voir point 9.3.5 ci-dessous).

Les prix sont exprimés en francs suisses.

Le prix de chaque option payante est celui en vigueur au jour de la souscription par le membre.

Freesbee se réserve la possibilité de modifier ses prix et conditions à tout moment.

8. Demande d'acompte lors de la réservation

La confirmation d'une réservation, dans le cas d'une vente ou d'une location, est conditionnée au paiement d'un acompte de 30% du montant total de la réservation. Il sera débité à l'aide des moyens de paiement proposé par le partenaire de Freesbee et reversé au lanceur, si l'échange a été réellement effectué. Le solde de la réservation à devoir au lanceur devra être payée directement par le receveur lors de la prise effective du bien ou du service.

La facture du paiement de l'acompte sera à tout moment disponible, une fois connecté, sur la page « mes réservations » du compte membre du receveur.

En cas d'annulation de la réservation par le receveur, ou s'il ne se présente pas au rendez-vous de prise effective du bien ou du service, l'acompte versé par ce dernier est dû au lanceur, soustrait des frais administratifs qui s'appliqueraient dans pareil cas (voir point 9.3.3 ci-dessous).

En cas d'annulation de la réservation par le lanceur ou s'il ne se présente pas au rendez-vous, l'acompte est remboursé au receveur, hors frais administratifs payés par le receveur lors de la réservation.

Si, le jour de l'échange, la transaction ne peut avoir lieu, par exemple et sans être exhaustif, parce que les conditions de la réservation ne sont pas réunies, la partie lésée doit, dans un délai de 12 heures depuis l'heure officielle de la réservation dans le cas d'une location et 10 jours dans le cas d'une vente, le signaler à Freesbee à l'aide du formulaire « [signaler un abus](#) » disponible sur notre site. Après vérification et si l'abus s'avère justifié, l'acompte sera remboursé à la partie lésée.

Afin de minimiser les frais importants des émetteurs de cartes de crédit, les remboursements se font exclusivement sur le compte bancaire de la partie lésée, à l'aide des informations qu'elle devra transmettre à Freesbee via un formulaire à remplir qu'elle recevra sur sa boîte mail personnelle. Les informations contenues dans le formulaire précité resteront enregistrées pour pouvoir être réutilisées par le membre concerné, sans devoir les remplir à nouveau.

Le paiement de l'acompte par le receveur lors de sa réservation vaut acceptation pleine et entière du présent règlement des frais.

9. Règlement des frais

9.1 Généralités

L'inscription sur le site Freesbee en tant que membre est entièrement gratuite.

Seules les options disponibles sur le site Freesbee peuvent être facturées aux membres aux conditions énumérées ci-dessous.

Les options payantes disponibles actuellement sur le site Freesbee sont :

- option « assurances » pour les lanceurs
- option « assurances » pour les receveurs

Le terme « option(s) payante(s) » se réfère, si non précisé, à ces options.

Toute souscription d'option(s) payante(s) vaut acceptation pleine et entière du règlement des frais disponible sur le site et des présentes conditions générales.

Le règlement des frais repris ici fait partie intégrante des conditions générales.

La confirmation d'une demande de réservation par le receveur, dans le cas d'une vente ou d'une location, est conditionnée par le versement d'un acompte de 30% du montant total de la réservation (hors éventuelle assurance souscrite). Pour en savoir plus, reportez-vous au chapitre 8 ci-dessus ou à la page « demande d'acompte » disponible sur le site de Freesbee.

Freesbee se réserve le droit de modifier le règlement de frais disponible sur le site, en tout temps et sans préavis.

Les frais pour la souscription d'assurances peuvent varier dans le cadre de campagnes promotionnelles et/ou temporaires.

9.2 Options payantes

Les options payantes se distinguent en 2 catégories :

Pour le lanceur (selon terme défini au point 1.3) :

*option 1 : montant de la prime d'assurance selon l'option « assurances »
choisie pour le bien publié*

Pour que le lanceur puisse mettre en toute sécurité son bien* (*voir liste des biens possiblement assurables sur la page « [assurances](#) » disponible sur le site Freesbee) en location sur le site Freesbee, notre partenaire Helvetia lui propose plusieurs options d'assurance qui couvrent le bien contre les dommages (détérioration, vol, etc).

L'option « assurances » couvre le bien pour une durée de 90 jours de location consécutifs et s'adapte à la valeur du bien proposé, qui correspond ci-dessous à la somme d'assurance maximale. Le lanceur peut sélectionner l'une des options suivantes :

- pour une somme d'assurance maximale jusqu'à 1'000 CHF, la prime est de 10.50 CHF pour une période assurée de 90 jours ;
- pour une somme d'assurance maximale jusqu'à 2'000 CHF, la prime est de 12.60 CHF pour une période assurée de 90 jours ;
- pour une somme d'assurance maximale jusqu'à 4'000 CHF, la prime est de 25.20 CHF pour une période assurée de 90 jours ;
- pour une somme d'assurance maximale jusqu'à 6'000 CHF, la prime est de 37.80 CHF pour une période assurée de 90 jours ;
- pour une somme d'assurance maximale jusqu'à 8'000 CHF, la prime est de 50.40 CHF pour une période assurée de 90 jours ;
- pour une somme d'assurance maximale jusqu'à 10'000 CHF, la prime est de 63.00 CHF pour une période assurée de 90 jours.

Lors de la conclusion de l'assurance, le lanceur reçoit un e-mail de confirmation avec le certificat d'assurance et les conditions générales correspondantes à l'assurance choisie.

Pour des raisons de sécurité, l'annonce assurée ne sera plus modifiable dès que le lanceur aura souscrit à une assurance.

Pour plus de détails sur les options d'assurances proposées par Freesbee aux lanceurs, ainsi que les conditions d'application, merci de consulter la page « [assurances](#) » disponible sur le site Freesbee.

*option 2 : montant de la prime d'assurance selon l'option « assurance »
 choisie la mise à disposition d'un espace de stockage*

Pour que le lanceur puisse mettre en location, un espace de stockage sur le site Freesbee, en toute sécurité, notre partenaire Helvetia lui propose plusieurs options d'assurance qui couvrent les biens entreposés par le receveur contre certains dommages (incendie, dégât d'eau, vol, etc).

Selon la valeur des objets entreposés, qui correspond ci-dessous à la somme d'assurance maximale totale, le lanceur peut sélectionner l'une des options suivantes:

- pour une somme d'assurance maximale jusqu'à 1'000 CHF, la prime est de 10.50 CHF pour une période assurée de 90 jours ;
- pour une somme d'assurance maximale jusqu'à 2'000 CHF, la prime est de 12.60 CHF pour une période assurée de 90 jours ;

- pour une somme d'assurance maximale jusqu'à 4'000 CHF, la prime est de 25.20 CHF pour une période assurée de 90 jours ;
- pour une somme d'assurance maximale jusqu'à 6'000 CHF, la prime est de 37.80 CHF pour une période assurée de 90 jours ;
- pour une somme d'assurance maximale jusqu'à 8'000 CHF, la prime est de 50.40 CHF pour une période assurée de 90 jours ;
- pour une somme d'assurance maximale jusqu'à 10'000 CHF, la prime est de 63.00 CHF pour une période assurée de 90 jours.

Lors de la conclusion de l'assurance, le lanceur reçoit un e-mail de confirmation avec le certificat d'assurance et les conditions générales correspondantes à l'assurance choisie.

Pour des raisons de sécurité, l'annonce assurée ne sera plus modifiable dès que le lanceur aura souscrit à une assurance.

Pour plus de détails sur les options d'assurances proposées par Freesbee aux lanceurs, ainsi que les conditions d'application, merci de consulter la page « [assurances](#) » disponible sur le site Freesbee.

Pour le receveur (selon terme défini au point 1.3) :

option 3 : montant de la prime d'assurance selon l'option « assurance » choisie pour une assurance annulation et interruption de réservation en Suisse

Notre partenaire Axa Assistance offre au receveur la possibilité de souscrire à une assurance « annulation et interruption de la réservation en Suisse ».

La prime à payer par le receveur pour souscrire à cette option est, en chf :

- 4% du montant total de la réservation.

Lors de la conclusion de l'assurance, le receveur reçoit un e-mail de confirmation avec le certificat d'assurance et les conditions générales correspondantes à l'assurance choisie.

Pour plus de détails sur les options d'assurances proposées par Freesbee aux receveurs, ainsi que les conditions d'application, merci de consulter la page « [assurances](#) » disponible sur le site Freesbee.

option 4 : montant de la prime d'assurance selon l'option « assurance » choisie pour une assurance annulation, interruption et assistance lors d'une réservation à l'étranger

Notre partenaire Axa Assistance offre au receveur, et à ses accompagnants, la possibilité de souscrire une assurance « annulation, interruption et assistance » lors d'une réservation à l'étranger.

La prime à payer par le receveur pour souscrire à cette option est, en chf :

- 4% du montant total de la réservation + 0.50 cts par jour de réservation et par personne inscrite.

Lors de la conclusion de l'assurance, le receveur reçoit un e-mail de confirmation avec le certificat d'assurance et les conditions générales correspondantes à l'assurance choisie.

Pour plus de détails sur les options d'assurances proposées par Freesbee aux receveurs, ainsi que les conditions d'application, merci de consulter la page « [assurances](#) » disponible sur le site Freesbee.

9.3 Frais administratifs

9.3.1 Frais administratifs liés aux paiements par carte de crédit

Le paiement d'une option payante ci-dessus est uniquement possible par carte de crédit via le système de paiement mis à disposition par le partenaire de Freesbee.

Chaque émetteur de carte de crédit facture des frais que Freesbee refacture à ses clients. Ils sont appelés les « frais administratifs encaissés par Freesbee ». Ils s'élèvent à 8% du montant de la transaction, soit du montant uniquement encaissé sur le site Freesbee (pas du montant total de la réservation).

Ces frais ne sont en aucun cas remboursables.

9.3.2 Frais administratifs liés au paiement de l'acompte par le receveur

La réservation d'une annonce proposant un service ou un bien en vente ou en location est sujette au versement, par le receveur, via le site Freesbee, d'un acompte de 30% du montant total de la réservation (plus de détails sur la demande d'acompte sont également disponibles sur la page « [demande d'acompte](#) » sur le site de Freesbee).

Les frais administratifs mentionnés au point 9.3.1 ci-dessus s'appliquent et seront prélevés par Freesbee. Ces frais ne sont en aucun cas remboursables.

9.3.3 Frais administratifs liés au versement de l'acompte au lanceur

Pour permettre le crédit de l'acompte de 30% payé par le receveur sur le compte du lanceur, Freesbee demandera à ce dernier, par l'envoi d'un formulaire à remplir en ligne, ses coordonnées bancaires. Afin de couvrir les frais prélevés par les instituts bancaires pour le crédit de l'acompte au lanceur, Freesbee refacture au bénéficiaire de l'acompte les frais administratifs suivants, selon le type de situation :

- une fois l'échange confirmé, pour le versement sur un compte suisse :
4% du montant de l'acompte à verser au lanceur (pas du montant total de la réservation).
- une fois l'échange confirmé, pour le versement sur un compte à l'étranger :

4% du montant de l'acompte à verser au lanceur (pas du montant total de la réservation). Tous les éventuels autres frais bancaires prélevés seront uniquement à charge du bénéficiaire du compte à l'étranger et débité directement par l'institut bancaire lors du crédit.

- Dans le cas où le receveur ne s'est pas présenté à la prise d'effet de la réservation, l'acompte sera versé par Freesbee au lanceur, auquel des frais administratifs de 8% du montant de l'acompte à verser seront retenus par Freesbee.

9.3.4 Frais administratifs pour le remboursement de l'acompte

Si le lanceur ne s'est pas présenté à la prise d'effet de la réservation et que le receveur a déclaré à Freesbee l'abus dans un délai de 12 heures après la prise d'effet de la réservation dans le cas d'une location et 10 jours dans le cas d'une vente, Freesbee rembourse la totalité de l'acompte, hors frais administratifs payés lors du paiement de l'acompte, aux conditions suivantes :

- pour le remboursement sur un compte bancaire en Suisse (via un transfert de compte par IBAN uniquement), Freesbee ne prélève aucun frais administratifs. En effet, le receveur ayant joué le jeu en payant tous les montants demandés par le site Freesbee, il ne serait pas équitable de le pénaliser par la faute du lanceur.
- pour le remboursement sur un compte étranger, Freesbee ne prélève aucun frais administratifs. Par contre, tous les éventuels autres frais bancaires prélevés seront uniquement à charge du bénéficiaire du compte à l'étranger et débité directement par l'institut bancaire lors du crédit.

Les frais administratifs débités par Freesbee lors du paiement, par carte de crédit, de l'acompte, ne sont quant à eux, en aucun cas, remboursés.

9.3.5 Frais administratifs pour le seul cas de remboursement de la prime d'assurance

Dans le seul cas où le lanceur ne s'est pas présenté à la prise d'effet de la location, que le receveur a déclaré à Freesbee l'abus dans les 12 heures après la prise d'effet de la réservation et qu'il avait souscrit une assurance AXA Assistance pour cette réservation, Freesbee rembourse au receveur la totalité de la prime payée par ce dernier lors de la réservation, hors frais administratifs payés lors du paiement de l'assurance :

- pour le remboursement sur un compte bancaire en Suisse (via un transfert de compte par IBAN uniquement), Freesbee ne prélève aucun frais administratifs.
- pour le remboursement sur un compte étranger, Freesbee ne prélève aucun frais administratifs. Par contre, tous les éventuels autres frais bancaires prélevés seront uniquement à charge du bénéficiaire du compte à l'étranger et débité directement par l'institut bancaire lors du crédit.

Par contre, les frais administratifs débités par Freesbee lors du paiement par carte de crédit de la prime d'assurance ne sont, quant à eux, en aucun cas remboursés.

9.4 Règles relatives aux options payantes

Une seule et unique « option payante pour les lanceurs » peut être souscrite par annonce publiée, soit pour un seul objet mis en ligne.

Il n'est pas possible de transférer le bénéfice d'une « option payante pour les lanceurs » déjà conclue pour une annonce sur une autre annonce publiée ou à publier.

Il n'est pas possible de transférer le bénéfice d'une « option payante pour les receveurs » déjà conclue pour une réservation sur une autre réservation existante ou future.

Le prix des options payantes varie en fonction du type d'option souscrite. Voir les grilles tarifaires mentionnées ci-dessus pour plus de détails.

Le dépôt et/ou la modification d'une annonce est de la seule responsabilité du lanceur. Toute annonce déposée ou modifiée pourra être acceptée ou refusée à la mise en ligne. Dès lors si, après contrôle, l'annonce est refusée par Freesbee en raison de sa non-conformité aux règles de diffusion, le montant de l'éventuelle option payante souscrite lors du dépôt de l'annonce ne sera en aucun cas remboursé au lanceur, ni même partiellement, et/ou indemnisée.

De plus, les frais administratifs débités par Freesbee lors du paiement par carte de crédit ne seront également en aucun cas remboursés.

Si Freesbee était contraint de supprimer l'annonce en cours de diffusion en raison de sa non-conformité aux règles de diffusion et notamment parce que son contenu a été légitimement signalé comme abusif, Freesbee ne remboursera en aucun cas, ni même partiellement, le montant de l'option payante souscrite lors du dépôt de l'annonce et/ou les frais administratifs débités par Freesbee lors du paiement par carte de crédit de l'option payante.

Lors du retrait anticipé de l'annonce (soit du fait du lanceur, soit du fait de Freesbee) ou à l'expiration de sa durée de diffusion, l'option payante cesse de produire ses effets. Le renouvellement de la dite annonce ne prolonge pas automatiquement la durée de l'option payante liée. Il est de la responsabilité unique du lanceur de choisir ou non de la prolonger, en se rendant, une fois connecté au site Freesbee, sur la page « mes annonces » et en payant l'option qu'il désire souscrire.

La modification d'un compte membre ne prolonge pas la durée de l'éventuelle option payante souscrite.

La suppression d'un compte membre entraîne également la suppression de toute(s) option(s) payante(s) souscrite(s). Dans ce cas, elle ne donne aucun droit au remboursement, même partiel de la dite option payante et des frais administratifs débités par Freesbee lors du paiement par carte de crédit de cette dernière, ni indemnité, ce que le membre reconnaît et accepte implicitement lors de la souscription à (aux) option(s) payante(s).

Le membre ayant souscrit une option payante ne dispose d'aucun délai de rétractation. En effet, à compter du moment où le partenaire de Freesbee a validé la transaction de paiement, tout membre reconnaît qu'il ne peut plus se rétracter et par conséquent demander le remboursement de sa souscription à une option payante

La quittance de l'option payante souscrite sera envoyée par courriel et une copie toujours accessible sous les pages « mes annonces » et/ou « mes réservations » dans le compte du membre.

9.5 Conditions de paiement et de facturation

Seuls les modes de paiement par carte offert par notre partenaire de paiement, à l'instant du paiement, sont acceptés.

Toute souscription d'option payante par carte bancaire donnera lieu à une facture envoyée à l'adresse mail indiquée par le membre lors de son inscription. Une copie de cette facture apparaîtra également dans le compte du membre sous les pages « mes annonces » et/ou « mes réservations ». Toute réclamation doit être adressée à Freesbee via les pages « contact » ou « signaler un abus » disponibles sur le site.

10. Relations entre lanceur et receveur

10.1 Généralités

Freesbee n'assume aucune responsabilité quant au respect du principe de la bonne foi entre les membres dans les échanges effectués sur son site internet. En particulier, Freesbee n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le respect des obligations contractuelles existantes et/ou encore à définir entre les membres.

10.2 Déroulement de l'insertion des annonces

10.2.1 Annonce du lanceur

Aussi longtemps qu'aucune location n'est en cours sur l'annonce du lanceur, ce dernier est en droit de désactiver l'annonce concernée. Dès qu'une réservation a été enregistrée, le lanceur est lié jusqu'à la fin de cette réservation. Concernant la mise en ligne d'annonce de vente, de don ou d'échange, le lanceur est en tout temps libre de la désactiver. Freesbee se réserve le droit de désactiver, manuellement ou automatiquement, une annonce dont le bien proposé en vente, en don ou en échange a été effectivement échangé et n'est donc plus disponible. Freesbee en informera le cas échéant le lanceur concerné.

10.2.2 Forme de l'annonce

L'annonce ne peut être publiée que dans le canevas prévu à cet effet et sur la page de la catégorie adéquate. Les annonces publiées sous une autre forme, notamment par courriel, ne sont pas valables et doivent être ignorées par les membres.

10.2.3 Caractère contraignant des réservations

En validant une réservation, le receveur s'engage formellement à récolter le bien ou le service proposé par le lanceur aux conditions définies par ce dernier.

10.2.4 Conclusion du contrat

Dès que le receveur valide sa réservation dans le cas d'une vente ou d'une location particulièrement, en payant la demande d'acompte et/ou en prenant contact avec le lanceur dans le cas d'un don ou d'un échange, un contrat tacite est automatiquement conclu entre le lanceur et le receveur aux conditions initialement exposées par le lanceur sur le site internet et dans leurs éventuelles discussions.

10.2.5 Teneur du contrat

a) Contrat Type

Dans le cadre d'une location, Freesbee met à disposition, sur son site internet sur la page « modèles de contrat », des exemples de contrats que le lanceur et le receveur peuvent utiliser comme base de leur contrat de location. Ces derniers ne sont pas exhaustifs et ne s'appliquent pas obligatoirement à toutes les hypothèses d'échange. Dès lors, il est de la seule responsabilité et devoir des membres de Freesbee - i.e. le lanceur et le receveur - d'en faire un usage limité et de faire valider le contrat final rédigé par ses soins à un spécialiste dans le domaine. Freesbee et n'est en aucun cas partie prenante au contrat et se décharge de toutes conséquences pouvant découler de l'utilisation des « modèles de contrat » mis en ligne sur son site.

b) Conditions définies par le lanceur

Le contenu du contrat est conclu en fonction de la description du bien ou du service publié par le lanceur, des conditions qu'il a définies, telles qu'elles étaient visibles dans l'annonce publiée sur Freesbee au moment de la réservation par le receveur, et des accords éventuels passés et discussions entre les deux parties avant la conclusion du contrat. Contre versement de la totalité du prix de la réservation ou de la conclusion de l'accord suite à la prise de contact par le receveur en cas de don ou d'échange, le lanceur est tenu de conférer au receveur la possession et le transfert du bien ou service exempt de charges et de droits de tiers. Les exclusions de responsabilité à ce sujet ne sont pas admissibles.

c) Description du bien ou du service

La description du bien ou du service fait partie intégrante du contrat, c'est-à-dire que le lanceur garantit que le bien ou le service possède bien toutes les qualités et propriétés décrites dans son annonce. Si certaines indications ne constituent pas une garantie, le lanceur est tenu de le préciser clairement et expressément dans son annonce.

d) Contenu en l'absence de conditions divergentes spécifiées par le lanceur

Si, au moment où un receveur effectue une réservation, le lanceur n'a spécifié aucune condition ou description divergente du bien ou du service, et si les parties en présence n'ont rien convenu d'autres, le contenu contractuel suivant est également applicable:

- le lanceur est responsable des défauts de la chose, c.-à-d. des défauts non décrits qui altèrent sensiblement l'usage de la chose aux fins prévues. Le lanceur est en particulier responsable, à défaut d'une description divergente, du bon fonctionnement de l'objet mis à disposition.
- tous les litiges au sujet de l'échange qui pourraient surgir entre les parties contractantes sont réglés par le droit suisse.

10.2.6 Exécution du contrat

a) Généralités

Les deux parties contractantes s'engagent à respecter intégralement et dans les délais impartis les obligations découlant du contrat d'échange. L'exécution du contrat incombe aux deux parties. La réalisation de l'échange s'effectue en fonction des conditions contractuelles respectives.

b) Retrait

Si un membre ne fournit pas les prestations auxquelles il est tenu, l'autre partie au contrat est en droit de se retirer du contrat et d'exiger en retour toutes les prestations qu'il aurait déjà fournies. Cela ne s'applique pas si le partenaire contractuel a lui-même fait échouer l'exécution des prestations (exemple: le partenaire contractuel ne s'est pas présenté au rendez-vous fixé pour la prise effective du service ou du bien).

c) Défaut(s) du bien

Si un produit devait être entaché d'un défaut non mentionné dans la description de l'annonce et que ce défaut diminue sensiblement ou totalement le bon fonctionnement dudit bien par rapport à l'usage prévu, le receveur est tenu d'en informer immédiatement le lanceur et Freesbee à l'aide de la page « signaler un abus ». Le receveur tâchera de rapporter le bien au lanceur. Si le lanceur ne réagit pas à l'avis de défaut du receveur, le receveur est en droit, conformément au Code des obligations (notamment art. 205/206 CO), de faire résilier l'échange (action rédhibitoire) et de demander l'éventuel remboursement du prix payé. Toute autre procédure en vue d'obtenir une indemnité vis à vis du lanceur est à engager personnellement par le receveur contre le lanceur, à ses frais, risques et périls. Freesbee ne pourra en aucun cas être concernée, interpellée ou appelée à témoin dans le cadre de cette éventuelle procédure.

11. Appareils mobiles

Freesbee permet à ses membres d'accéder à des annonces et à des contenus de son site ou de conclure des réservations en utilisant un appareil mobile. Freesbee se réserve cependant le droit d'exclure de cette possibilité certains contenus, services ou fonctionnalités, qui sont disponibles sur la version internet du site Freesbee.

Freesbee a le droit de modifier et d'adapter techniquement les annonces et les contenus des membres, de sorte que ceux-ci puissent être correctement représentés sur les appareils mobiles.

Les membres ont conscience du fait que l'apparence et la visualisation des annonces sur des appareils mobiles peut différer de celles des mêmes annonces visibles sur le site internet Freesbee depuis un ordinateur. Malgré cela, les membres demeurent liés par les annonces ou les réservations publiées, respectivement conclues, par le biais d'un appareil mobile de la même manière que si cette annonce ou cette réservation avait été publiée, respectivement conclue, sur le site internet.

12. Politique de confidentialité des données

12.1 Acceptation

La politique relative à la protection des données disponibles sur le site Freesbee sous la page « Politique de confidentialité des données » fait partie intégrante des présentes CG et est contraignante.

En accédant au site Freesbee, vous vous engagez donc à respecter la présente politique de confidentialité des données que vous reconnaissez avoir lue et comprise, indépendamment de votre enregistrement en tant que membre et de l'acceptation de ses conditions générales.

12.2 Définition des données

Les données dites personnelles sont toutes les informations qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable. Il s'agit par exemple et sans exhaustivité de votre nom, votre prénom, de votre adresse, de votre date de naissance, de votre mot de passe, de vos coordonnées bancaires, etc. Par ailleurs, en utilisant le site internet Freesbee, vous êtes amenés à nous transmettre ou à transmettre à d'autres membres des informations complémentaires, par exemple lors de votre inscription, d'insertion d'annonces, d'évaluations et commentaires, d'échange de messages ou de toute autre information que vous mettez en ligne sur le site. Vous seul êtes responsable de ces informations, Freesbee ne jouant qu'un rôle d'intermédiaire passif pour leur mise en ligne.

12.3 Non-transmission de données à des tiers

Freesbee collecte certaines de vos données uniquement pour vous fournir les options et services que la plateforme met à votre disposition, par exemple gérer votre compte, traiter vos factures et transactions ; communiquer avec vous et répondre à vos demandes ; prévenir des activités interdites et/ou illégales ; faire respecter nos conditions générales ; vous notifier des offres spéciales ou produits qui peuvent vous intéresser ; etc.

Freesbee s'engage à ne jamais céder ou vendre à des tiers vos données personnelles et/ou permettant de vous identifier nommément.

12.4 Principe de base

En devenant membre, vous acceptez que Freesbee, et les personnes ou sociétés auxiliaires auxquelles Freesbee peut faire appel, traitent vos données personnelles pour créer et gérer votre compte membre ainsi que pour mener à bien vos échanges. Les personnes ou sociétés auxiliaires auxquelles Freesbee peut faire appel sont aussi bien des partenaires en Suisse qu'à l'étranger. Afin de permettre à Freesbee de mettre en ligne ces informations qui vous sont personnelles, vous lui concédez expressément, par l'utilisation des fonctionnalités de Freesbee, une licence non exclusive, sans limitation de durée ni de territoire, irrévocable, gratuite et cessible aux tiers, afin d'exercer les droits d'auteur, les droits liés aux marques, les droits de divulgation et les droits liés aux bases de données que vous possédez concernant ces informations, pour une exploitation dans tout média existant et/ou à venir afin que nous puissions vous offrir nos services. Vous renoncez également à tout droit moral que vous possédez eu égard à vos informations personnelles que vous nous avez transmises, et ce dans toute les mesures autorisées par la loi.

12.5 Vos données de navigation en particulier

En visitant ou en devenant membre de Freesbee, vous acceptez que Freesbee recueille, traite et utilise, à l'aide de moyens électroniques, vos données de navigation liées à l'utilisation du site Freesbee lors de vos visites.

Nous attirons votre attention sur le fait que Freesbee peut également utiliser les services de tiers pour analyser le comportement de navigation de ses visiteurs et/ou de ses membres.

12.6 Coordonnées bancaires

En saisissant vos coordonnées bancaires, à l'aide du formulaire prévu à cet effet, vous autorisez Freesbee à utiliser ces données pour effectuer les paiements et/ou les éventuels remboursements d'acompte ou de prime d'assurance.

12.7 Aucun enregistrement de données concernant les cartes de crédit

Les paiements par les membres ont lieu sur les pages sécurisées des prestataires externes de Freesbee.

Freesbee n'enregistre aucune donnée sur les cartes de crédit que les membres utilisent.

12.8 Publication des données personnelles par un membre

En devenant membre, vous acceptez que Freesbee rende visible, à tous les visiteurs et membres de son site, votre nom de membre, le lieu de résidence lié à ce nom de membre, votre date d'inscription et votre profil d'évaluation ainsi que les commentaires que vous avez laissés au sujet d'autres membres.

Freesbee décline toute responsabilité au cas où des tiers (des exploitants de moteurs de recherche par exemple) transmettraient sur internet des informations publiées sur son propre site.

Afin de permettre une interaction entre tous les membres, notre plateforme autorise un accès limité aux informations de contact des autres membres.

En acceptant les présentes conditions générales, vous acceptez de n'utiliser les informations personnelles des autres membres qui vous sont fournies via le site ou via une discussion ou échange uniquement pour :

- (a) effectuer une discussion, en vue de conclure un échange, et qui ne comportera donc pas de message commercial non sollicité ;
- (b) les services proposés par des tiers via Freesbee (par exemple les assurances) ;
- (c) toute autre utilisation que le membre concerné a expressément autorisée après explication sincère et fidèle de son but.

Par ailleurs, vous ne pouvez utiliser ces informations qu'en accord avec toutes les lois et tous les règlements d'application, y compris la loi sur le respect de la vie privée. Vous devez toujours permettre aux membres d'être rayés de votre base de données et de consulter les informations que vous avez rassemblées à leur sujet. Vous ne pouvez en aucun cas, sauf tel que stipulé ici, divulguer les informations personnelles d'un membre à des tiers sans le consentement du membre, sans notre consentement et sans notification claire.

12.9 Contributions dans des forums de discussion

En utilisant des forums de discussion sur Freesbee ou Freesbee.info, vous donnez votre autorisation pour que toutes les indications que vous avez rendues accessibles ainsi que votre nom de membre puissent être lues par des tiers. Les données personnelles ainsi que toutes autres informations que vous mettez à disposition de ces forums peuvent être lues, collectées, transmises ou utilisées pour vous faire parvenir des communications sans que vous les ayez sollicitées. Freesbee n'assume aucune responsabilité pour les données personnelles ou autres que vous placez dans ces forums.

Dans tous les cas, vous devez garantir aux autres visiteurs ou membres un droit d'opposition, d'accès et de rectification des informations que vous détenez indirectement sur eux. De plus, vous ne pouvez pas communiquer les données personnelles d'autres membres que vous auriez rencontré lors de vos échanges.

12.10 Autres publications et spam

En devenant membre de Freesbee, vous acceptez que Freesbee publie sur d'autres sites et dans d'autres médias (journaux, par exemple), éventuellement sous une forme remaniée, les annonces et toutes les autres informations publiées sur le site Freesbee.

Freesbee et les autres membres n'autorisent pas les spams ou autres messages commerciaux non sollicités. C'est pourquoi, nonobstant ce qui précède, vous ne pourrez pas ajouter à vos listes de mailing (e-mail ou courrier ordinaire) un membre sans son consentement exprès préalable et écrit et sans notification claire, même si ce membre vous a échangé un bien ou un service. Vous pouvez signaler les spams via la page « [signaler un abus](#) » disponible sur le site.

12.11 Utilisation à des fins publicitaires

En devenant membre de Freesbee, vous acceptez que Freesbee traite et utilise les données liées à votre personne à des fins marketing comme par exemple l'envoi de courriels comportant des informations générales ou ayant un caractère publicitaire (par exemple des newsletters). Freesbee se réserve par ailleurs la possibilité de transmettre des données à des personnes auxiliaires ou des filiales en Suisse et à l'étranger qui se chargent de sa publicité. Ces tiers s'engagent par contrat à ne pas transmettre vos données personnelles à d'autres tiers.

12.12 Liens

Le site Freesbee peut contenir des liens vous dirigeant vers des sites web de tiers. Freesbee décline toute responsabilité pour les directives en matière de confidentialité des données en vigueur sur ces sites, pour la collecte et l'utilisation de données personnelles qui peuvent y être faites et pour leurs contenus. En cas d'utilisation d'un lien pour consulter un autre site, vous devez lire attentivement les directives en vigueur pour la confidentialité des données sur ces sites internet consultés.

12.13 Plug-ins des médias sociaux

Certaines fonctions (appelées plug-ins) de différents fournisseurs tiers de plateformes de médias sociaux (facebook, twitter, linkedin par exemple) sont intégrées sur Freesbee.

Ces plug-ins permettent aux visiteurs de partager des contenus sur les réseaux sociaux.

Si un plugin apparaît sur le site lors de la navigation (par exemple le bouton « j'aime » de facebook), il établit automatiquement une liaison avec les serveurs du site concerné. Par ce moyen, des données concernant votre visite sur Freesbee peuvent être transmises à ce site tiers.

Veillez consulter les informations concernant la confidentialité des données de vos réseaux sociaux pour connaître le but et l'étendue de la saisie de vos données, la gestion et l'utilisation ultérieures de vos données par ces fournisseurs ainsi que vos droits et vos possibilités de paramétrage pour protéger votre sphère privée.

12.14 Cookies

Votre accès au site Freesbee entraîne, tout comme sur de nombreux autres sites, l'usage de « cookies ». Les « cookies » sont des petits fichiers qui s'installent sur votre disque dur de manière à mémoriser certaines informations, comme vos données de connexion et mot de passe, pour simplifier vos visites ultérieures. Un cookie contient traditionnellement le nom de domaine à partir duquel il est émis, sa durée et une certaine valeur consistant en un numéro unique généré de manière automatique. Freesbee peut également recourir à des cookies dits « de session » pour permettre le bon fonctionnement de certaines fonctionnalités du site, pour mieux comprendre la manière dont vous interagissez avec le site et pour obtenir certaines données quant à l'exploitation du site. Vous pouvez en tout temps décider de ne pas accepter un cookie en paramétrant votre logiciel de navigation de manière à les refuser.

12.15 Traitement et divulgation en cas d'activités frauduleuses

En devenant visiteur et/ou membre de Freesbee, vous acceptez qu'en présence d'indices plausibles de fraude et pour autant que cela s'avère nécessaire, Freesbee recueille, traite, utilise et communique les données personnelles indispensables pour déceler et empêcher la publication d'annonce dans une intention frauduleuse ainsi que toute autre utilisation du site Freesbee qui soit illicite. En outre, vous reconnaissez et acceptez que Freesbee peut être tenu, en rapport avec une procédure d'enquête ou administrative ou en raison d'un soupçon de délit ou d'action contraire au droit, de communiquer vos données personnelles sur demande (par exemple demande de renseignements) d'un tribunal ou d'une autorité administrative.

12.16 Stockage et utilisation

En devenant membre de Freesbee, vous acceptez que les données concernant les échanges et transactions concernant votre nom de membre (y compris les détails sur le lieu de résidence, code postal, etc.) restent visibles sur le site Freesbee ou sont stockées pour une durée limitée même lorsque l'insertion de l'annonce est terminée. Freesbee attire notamment votre attention sur le fait que les évaluations que vous avez personnellement reçues et/ou données sur les autres membres ou annonces restent visibles, même en cas de désactivation du compte ou de l'annonce et qu'il peut exister des obligations légales de conservation des données.

12.17 Sécurité des données

Au niveau de la sécurité et de l'organisation, Freesbee applique, par le biais de ses partenaires, des mesures de sécurité adéquates afin de protéger vos données personnelles contre la manipulation, contre la perte partielle ou complète et contre l'accès non autorisé par des tiers à vos données. Ces mesures de sécurité sont continuellement améliorées en fonction des évolutions technologiques. Freesbee prend très au sérieux la confidentialité des données dans le cadre interne de l'entreprise. Ses collaborateurs et les entreprises de service que Freesbee mandate sont contraints à la confidentialité et au respect des dispositions concernant le droit à la confidentialité des données. Nous attirons cependant votre attention sur le fait qu'internet est un système par nature ouvert et Freesbee ne peut donc vous garantir en tout temps que les mesures prises seront propres à entraver en tout temps l'accès et l'utilisation de vos données par un tiers. Enfin, nous vous rappelons que tout acte effectué à l'aide de vos données de connexion ressort de votre entière responsabilité.

Il est donc essentiel de ne pas ou laisser visible ou transmettre ces informations à une tierce personne, car vous perdriez ainsi le contrôle de vos données et pourriez être tenu par les obligations contractées en votre nom.

12.18 Droit d'accès à l'information

Vous êtes en droit d'accéder aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, allez sur votre compte afin de vérifier vos données personnelles ou les modifier. Freesbee s'engage à ne restreindre votre droit d'accès que dans les limites autorisées par la loi.

12.19 Mise à jour de vos données

Vous pouvez en tout temps modifier ou corriger vos données personnelles en accédant à votre compte. Vous vous engagez à ce que les données communiquées soient en tout temps exactes, correctes et à jour. Si vous souhaitez que les données vous concernant disparaissent des registres de Freesbee, merci de bien vouloir le formaliser via un courriel à l'aide de la page « contact » disponible sur le site Freesbee. Nous nous efforcerons d'accéder à votre demande, réserve étant faite des obligations légales qui nous obligerait à conserver vos données et des réservations en cours ou effectuées.

13. Transfert de droits et d'obligations à des tiers

Freesbee se réserve le droit de céder à un tiers ou de faire exécuter par un tiers, la totalité ou une partie des droits et obligations résultant des présentes conditions générales. L'adhésion ainsi que tous les droits et obligations du membre actuel ou ancien vis-à-vis de Freesbee ne peuvent être transférés par ledit membre.

14. Exclusion de la responsabilité de Freesbee

14.1 Généralités

Freesbee n'assume de responsabilité que pour les dommages directs résultant du dol ou de la négligence grave de la part de Freesbee. La responsabilité de Freesbee pour les dommages directs en raison de fautes légères - quel que soit le fondement juridique - est explicitement exclue, sous réserve des dispositions légales impératives en la matière.

14.2 Dérangements techniques et maintenance

Freesbee n'assume de responsabilité que pour une indisponibilité longue et importante de son site internet, une défaillance importante ou totale de toutes les fonctions du site ou pour des dysfonctionnements de ce dernier résultant du dol ou de la négligence grave de sa part. En cas de négligence légère, Freesbee n'assume en particulier aucune responsabilité pour des problèmes techniques en raison desquels des annonces seront acceptées ou traitées tardivement ou de manière erronée. Freesbee ne fournit notamment aucune garantie pour la concordance entre l'heure du système et l'heure officielle. En raison de travaux de maintenance ou autres, il se peut que le site internet de Freesbee soit partiellement ou totalement indisponible durant un certain laps de temps, ce qui ne donne toutefois droit à aucune prétention de la part des visiteurs, respectivement des membres, vis-à-vis de Freesbee. Par principe, les annonces qui auront été fortement influencées par une défaillance du système seront automatiquement et gratuitement (en cas d'option liée) prolongées.

14.3 Contenus et offres

Freesbee n'est pas tenue de vérifier toutes les annonces, les évaluations ou autres informations publiées par les membres sur sa plateforme; Freesbee n'assume expressément aucune responsabilité pour:

- 1) l'exactitude et la conformité des informations insérées dans les annonces ;
- 2) la qualité, la sécurité, la légalité ou la disponibilité des biens ou services mis à disposition sur son site ;
- 3) l'aptitude, l'autorisation et la volonté des membres lors de l'insertion d'annonces, de réservations, de paiement ou d'autres exécutions du contrat entre le lanceur et le receveur.

14.4 Membres et tiers

Freesbee exclut en particulier toute responsabilité pour des dommages subis par des membres ou des tiers, suite à l'utilisation de mauvaise foi ou à des abus d'autres membres ou tiers sur le site internet Freesbee.

14.5 Sites web interconnectés

Freesbee ne fournit aucune garantie et n'assume aucune responsabilité quant à l'actualité, l'exactitude, la licéité, l'exhaustivité ou la qualité du contenu des sites web officiellement accessibles via un lien sur le site internet de Freesbee.

15. Indemnisation

Si des membres, des visiteurs ou des tiers intentent une action en justice contre Freesbee en raison d'une violation de leurs droits par les annonces ou contenus publiés par un autre membre, ou en raison d'une autre utilisation du site internet, ce dernier, ce membre libère Freesbee vis-à-vis de toutes les prétentions et supportera les frais de la défense de Freesbee (y compris les frais de justice et les honoraires d'avocats).

16. Impôts et Taxes

À l'exclusion de Freesbee qui n'est pas partie aux échanges de biens et/ou de services, les visiteurs, les membres - receveurs et lanceurs - sont seuls redevables de tous les impôts, taxes et frais résultant de l'utilisation de notre plateforme et de ses services. Freesbee se dégage donc de toute responsabilité pour les taxes et impôts à devoir sur les transactions effectuées sur ou à l'aide son site.

En fonction de la fréquence et du montant annuel total des transactions, la TVA peut être applicable à vos transactions et redevables aux administrations fiscales en la matière. D'autres taxes, telle que la taxe professionnelle ou les charges sociales peuvent aussi s'appliquer. Les membres du site reconnaissent expressément et acceptent que la TVA et toutes les autres taxes et charges puissent s'appliquer à leur situation conformément à la législation applicable en vigueur et qu'ils sont seuls responsables de leur déclaration aux instances et administrations.

Le membre s'engage à s'informer utilement auprès d'un tiers sur les aspects fiscaux et d'éventuelles cotisations des transactions effectuées, et ce de manière à respecter en tout temps la (les) législation(s).

17. Les autres règlements de Freesbee

Ces conditions générales doivent être lues conjointement à tous les autres règlements de Freesbee et/ou de ses partenaires (par exemple les conditions générales d'assurance). Ces règlements complètent les présentes conditions générales et ont une valeur contractuelle également. Vous pouvez les consulter sur notre site internet.

18. Droit applicable et for juridique

Tous les litiges en rapport avec les présentes conditions générales entre, Freesbee et un membre (actuel ou ancien) ou un visiteur relèvent du droit suisse. Si certaines dispositions de ces conditions générales devaient être totalement ou partiellement nulles et/ou inapplicables, la validité et/ou l'application des autres dispositions ou une partie de celles-ci n'est pas touchée. Les dispositions inapplicables et/ou nulles seront alors remplacées par des dispositions juridiquement valides les plus proches du sens et de la raison économique des dispositions inapplicables et/ou nulles. Il en est de même en cas de lacune dans la réglementation.